

## AUTORISATION DE CONDUITE

### Chariot Automoteur de Manutention à conducteur porté

(Catégorie 1 / 3 / 5)

✓ Présentation de la formation :

Cette formation permet de faire un apprentissage Théorique et Pratique (selon la R389). Elle se déroule au sein de l'entreprise demandeuse.

Cette autorisation est Interne à l'entreprise.

✓ OBJECTIF :

Etre capable de conduire en toute sécurité sur son lieu de travail et avoir les connaissances théorique et pratique, pour savoir repérer une situation dangereuse.

✓ PUBLIC CONCERNÉ :

Tous salariés de plus de 18ans sachant lire, écrire et compter et avoir une attestation médicale apte à jour délivrée par la médecine du travail

✓ DURÉE DU STAGE :

21 heures soit 3 journées de 7h

✓ NOMBRE DE POSTULANTS :

5 personnes maximum

✓ MOYENS UTILISÉS :

**Mise à disposition des locaux du client avec Chariots pour la durée de la formation.**

Support vidéo

Livret de formation

COÛT SU STAGE : Sur devis

✓ PROGRAMME :

	Matin	Après-midi
<b>1<sup>er</sup> jour</b>	Présentation du stage Le cariste et la réglementation Les accidents du travail Les acteurs de la prévention Les chariots et leurs équipements Les chariots et leurs utilisations La prise de poste et les vérifications	La stabilité des chariots Les règles de stockage et de chargement Les pictogrammes des marchandises Les règles de conduite en sécurité Le levage et le transport de personnes La signalisation
<b>2<sup>ème</sup> jour</b>	Rappel des 2 demi-journées précédentes Pratique : prise en main du ou des chariots	Pratique : Exercices de Conduite
<b>3<sup>ème</sup> jour</b>	Rappel des informations abordées jour 1 et 2 Pratique : exercice de conduite	<b>Test Théorique et Pratique Bilan</b>

✓ DOCUMENTS DELIVRES :

Emission des Avis « Favorable » ou « Défavorable », au près du chef d'établissement, pour une durée de validité.

**Il est préconisé de réactualiser et compléter cette formation chaque fois que nécessaire.**